

Baillargues, le 16 juin 2025

SARL PROVEND
 Route de Jacou - Le Parc Hermès
 34740 VENDARGUES

Contact : SARL PROVEND
 email : .

A l'attention de SARL PROVEND

Devis : 034/25-06-0625/GB

Objet : Débroussaillage annuel site de VENDARGUES (34)

Affaire suivie par : Eric MARQUES (P240464)

Désignation des ouvrages	Unit	Qté	P.U. H.T.	Montant H.T.
Fauchage des surfaces enherbées a l'intérieur des clôtures (Parcels BD152 , BD155 , BD156 , BD316 , BD285)	m2	5 650	0,18 €	1 017,00 €
Débroussaillage sélectif type DFCI des parcelles de garrigues pour mise en sécurité incendie (Parcels BD123 , BD146 , BD147 , BD148 , BD150 , BD274 BD276)	m2	8 900	0,90 €	8 010,00 €
Intervention prévue : Semaine n°31				

page 1 sur 2

MONTANT TOTAL H.T.	9 027,00 €
T.V.A. 20%	1 805,40 €
MONTANT TOTAL T.T.C.	10 832,40 €

Lieu de réalisation : Vendargues

Mode de règlement : 30% acompte puis 30 jours date de facture

Délai de validité des prix : 1 mois

J'accepte les conditions générales de vente figurant sur le site web (www.serpe.fr/cgv), sans aucune réserve, et ce compris la clause de propriété et la clause attributive de juridiction.

Pour rappel:

- validité du devis

Le devis est valable un mois à compter de la date de son établissement. Au delà de ce délai les prix seront indexés sur EV3 pour les travaux de création en espaces verts et EV4 pour les travaux d'entretien.

- validité des prix après acceptation de l'offre:

Les prix seront réévalués selon les index EV3 et EV4 au moment de la réalisation des travaux mentionnés dans le devis.

Clause sécheresse

En cas de sécheresse les préfets ont la possibilité d'interdire l'arrosage par un arrêté préfectoral.

L'entreprise ne peut pas être tenue pour responsable des conséquences préjudiciables d'une réglementation imposée par le pouvoir public qui empêcherait la bonne exécution du présent contrat.

L'entreprise, dans ce cas de force majeure, ne peut être responsable en cas de dépérissement des végétaux.

Clause Entretien et Garantie de reprise

Sans entretien des espaces verts assuré par notre société, aucune garantie de reprise ne pourra être appliquée.

~~ALLIANZ IARD, contrat décennale n°58927205, valable pour les travaux réalisés en France~~

Je retourne un exemplaire du présent devis, qui a valeur de contrat à sa signature.

MERCI D'INDIQUER NOS REFERENCES DEVIS LORS DE VOTRE REGLEMENT.



le 24/07/25
F. Aparici
Céante de la SARL PROJEWY

page 2 sur 2